

Le contrôle de légalité, aujourd'hui.

En visioconférence en présence de Monsieur Xavier GIVELET
les 6 et 7 octobre 2025 de 18h à 21h30

Thématique du répertoire

formation des élus :

ELU0107 – Contrôle des actes des collectivités.

Référence interne :

ELU0107-GX0204

Durée :

7 heures de formation

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élu(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, Quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Montant de la prestation

**400 € TTC si financement DIF ELU,
560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité**

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Comprendre les principes de base du contrôle de légalité.
- Connaître les erreurs susceptibles de mettre les élus en difficulté.
- Vivre une procédure de contrôle de légalité.

Le Programme :

Les principes fondamentaux :

- La transmission au représentant de l'Etat.
- Le caractère exécutoire.
- La phase pré-contentieuse.
- Les phases contentieuses.

Le contrôle de légalité en pratique :

- Les actes transmissibles.
- Le contrôle dématérialisé « @ctes ».
- Les demandes d'informations complémentaires.
- Le dialogue avec le préfet.
- Le mémoire en défense au tribunal administratif.
- La Cour administrative d'appel.

Les domaines sensibles :

- Les ressources humaines.
- La commande publique.
- L'urbanisme.
- Les services publics.
- Les questions de forme.

Etudes de cas :

- En fonction des demandes, études de cas portant sur les domaines sensibles énoncés ci-dessus.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet).

- Sous-préfet pendant 9 ans.
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans.
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.



Les points forts de la formation :

Cette séance est organisée sous la forme d'un échange avec un formateur bénéficiant d'une double expérience de sous-préfet et de magistrat financier. Des cas concrets – mais anonymisés – seront évoqués.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Evaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- Questionnaire de positionnement (auto-évaluation des connaissances en lien avec les objectifs de la formation)
- Validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir des objectifs de la formation à la fin de la prestation par un quiz de connaissance
- Evaluation de la satisfaction à chaud
- Evaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise.

Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée, ainsi que, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis.

FORMATION DES

ELUS LOCAUX • FR

SAS FDEL

49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Numéro de siret : 88982928900012

BULLETIN D'INSCRIPTION

La formation que vous choisissez : **Le contrôle de légalité, aujourd'hui.**

Durée **7 heures à DISTANCE**

Tarif de la formation :

400 € TTC si financement DIF ELU,

560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

**En visioconférence en présence de Monsieur Xavier GIVELET
les 6 et 7 octobre 2025 de 18h à 21h30**

Choix 1 - Financement DIF élu :

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr -

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0107-GX0201/88982928900012_ELU0107-GX0204

Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2- Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante: gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Le contrôle de légalité, aujourd'hui.

En visioconférence en présence de Monsieur Xavier GIVELET les 6 et 7 octobre 2025 de 18h à 21h30

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune
Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐